



Visa touristique en cours d'un regroupement familial

Par **mira1934**, le **21/04/2015** à **16:59**

bonjour

je suis algérienne, mon mari a entamé une procédure regroupement familial mars dernier, je veux demander un visa touristique en mois de Mai pour des raison touristique en France avec mes parents sachant que j'ai déjà eu un visa de 6 mois.

ma question; **est ce que je risque un refus de visa**
merci

Par **aguesseau**, le **21/04/2015** à **17:09**

bjr,

demandeur un visa touristique signifie qu'à l'expiration du visa vous devrez retourner de votre pays.

le regroupement s'adresse à la famille de l'étranger demandeur résidant à l'étranger.

mais à titre dérogatoire, il peut s'appliquer à la famille déjà en france.

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11167.xhtml>

cdt